

ÉCO-SOLUTIONS

LEED® Canada-NC 2009

LEED® NC 2009 v3.0 USGBC* (nouvelles constructions/rénovations majeures)

Baillargeon **Extreme**

Pour applications **ultra-sévères**

CONSTRUCTION	8300 8500	8300AF 8500AF	7000	7600	6000	9300 9500
Contribution totale de points possibles	15 pts	16 pts	15 pts	15 pts	15 pts	15 pts
MR 3 (1-2 pts) Réutilisation des matériaux	OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts
MR 4 (1-2 pts) Contenu recyclé	OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts
MR 5 (1-2 pts) Matériaux régionaux	OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts
MR 6 (1 pt) Matériaux rapidement renouvelables	NON	OUI 1 pt	NON	NON	NON	NON
MR 7 (1 pt) Bois certifié (FSC)	OUI 1 pt	OUI 1 pt	OUI 1 pt	OUI 1 pt	OUI 1 pt	OUI 1 pt
QEI 3.2 option 2 (1 pt) Contribution indirecte Plan de la gestion de la QAI: Avant l'occupation	OUI 1 pt	OUI 1 pt	OUI 1 pt	OUI 1 pt	OUI 1 pt	OUI 1 pt
QEI 4.4 (1 pt) Matériaux à faibles émissions: Bois composite et adhésifs pour stratifiés (NAUF)	OUI 1 pt	OUI 1 pt	OUI 1 pt	OUI 1 pt	OUI 1 pt	OUI 1 pt
QEI 8.1/QEI 8.2 (1-2 pts) Lumière naturelle et vues	Selon la spécification et l'utilisation du verre					
ID 1 Mode 2 (1-3 pts) Innovation en design: Performance exemplaire	OUI 1-3 pts	OUI 1-3 pts	OUI 1-3 pts	OUI 1-3 pts	OUI 1-3 pts	OUI 1-3 pts
PR 2 (1-3 pts) Priorité régionale	OUI 1-3 pts	OUI 1-3 pts	OUI 1-3 pts	OUI 1-3 pts	OUI 1-3 pts	OUI 1-3 pts

MR 3

Consacrer au moins **5%** (1 point) ou **10%** (2 points) du coût total des matériaux de construction pour l'achat de **matériaux récupérés, remis à neuf ou réutilisés**.

MR 4

Utiliser des matériaux ayant un **contenu recyclé** pour que la somme du contenu recyclé **postconsommation** et la moitié du contenu préconsommation constituent au moins **10%** (1 point) ou **20%** (2 points) de la valeur totale des matériaux du projet. La valeur du contenu recyclé d'un ensemble de matériaux est déterminée selon **le poids de l'ensemble** qui est ensuite multiplié par le coût de l'ensemble recyclé.

MR 5

Utiliser des matériaux ou des produits de construction qui ont été **extraits, recueillis, récupérés et traités** dans un rayon de **800 km** (500 milles) **du site de fabrication finale**. De plus, aux États-Unis, un minimum de 10% à 20% doit être basé sur le coût total de la valeur du matériau. Au Canada seulement, démontrer que le **site de fabrication finale** de ces produits est situé dans un rayon de **800 km** (500 milles) **2 400 km** s'ils sont expédiés par train ou par bateau) du **chantier de construction**. Si seule une **fraction d'un produit** ou d'un matériau est **extraite, recueillie, récupérée, traitée et fabriquée localement**, seul le pourcentage (par poids) de ces produits doit être pris en compte pour établir la valeur régionale. Le pourcentage minimum de matériaux régionaux est de **20% au Canada et 10% aux États-Unis** (1 point) ou **30% au Canada et 20% aux États-Unis** (2 points).

MR 6

Utiliser des matériaux et des produits de construction rapidement renouvelables (faits de plantes qui sont typiquement récoltées au maximum tous les dix ans) pour **2,5%** de la valeur totale de tous les produits et matériaux de construction du projet, en se basant sur le coût. Le mobilier peut être inclus au calcul, à la condition qu'il soit inclus de manière cohérente dans les crédits MR 3 : Réutilisation de matériaux à MR 7 : Bois certifié.

MR 7

Utiliser un minimum de **50%** (établi sur la base du coût) de matériaux et de produits à base de bois certifié selon les principes et critères du **Forest Stewardship Council (FSC)** pour les produits et matériaux à base de bois. Ces produits comprennent, sans s'y limiter, les pièces de bois de charpente, les planchers, les sous-planchers, les portes en bois et autres finis en bois. Inclure les matériaux installés de manière permanente dans le projet. Les produits du bois acheté pour utilisation temporaire dans le projet peuvent être inclus au calcul, au choix de l'équipe de projet. Le cas échéant, tous les matériaux de ce type doivent être inclus au calcul. Le mobilier peut être inclus également s'il est inclus avec uniformité dans les crédits MR 3 : Réutilisation des matériaux à MR 7 : Bois certifié.

Baillargeon **Intense**

Pour applications **sévères**

8600	8600AF
15 pts	16 pts
OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts
OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts
OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts
NON	OUI 1 pt
OUI 1 pt	OUI 1 pt
OUI 1 pt	OUI 1 pt
OUI 1 pt	OUI 1 pt
Selon la spécification et l'utilisation du verre	
OUI 1-3 pts	OUI 1-3 pts
OUI 1-3 pts	OUI 1-3 pts

QEI 3.2 - Option 2

CONTRIBUTION INDIRECTE

Analyse de l'air: Une fois la construction achevée et **avant l'occupation du bâtiment**, réaliser des analyses de la QAI pour recueillir des données de base, en utilisant les protocoles d'analyse conformes au « Compendium of Methods for the Determination of Air Pollutants in Indoor Air » de l'Environmental Agency (EPA) des États-Unis et conformes aux détails additionnels fournis dans le guide de référence LEED® Canada pour la conception et la construction de bâtiments durables.

QEI 4.4

Les produits de **bois composite** et les produits à **base de fibres agricoles** utilisés à l'intérieur du bâtiment (du côté intérieur du système d'étanchéité et appliqués sur place) ne doivent contenir **aucune résine d'urée-formaldéhyde ajoutée**. Les adhésifs de complexage pour stratifiés utilisés pour fabriquer sur place et en atelier des assemblages en bois composite et en produits à base de fibres agricoles ne doivent contenir **aucune résine d'urée-formaldéhyde ajoutée**. Les produits de bois composite et les produits à base de fibres agricoles sont définis comme suit : panneaux de particules, panneaux de fibre de bois à densité moyenne (MDF), contreplaqué, panneaux de paille de blé, panneaux de carton-paille, substrats de panneaux et âmes de portes.

QEI 8.1

Fournir aux occupants du bâtiment un lien entre les espaces intérieurs et l'extérieur en introduisant la lumière naturelle dans les espaces régulièrement occupés du bâtiment.

S'assurer qu'au moins **75%** des espaces régulièrement occupés ont accès à la lumière naturelle. Utiliser l'une des quatre options suivantes :

- Option 1 : Simulation
- Option 2 : Voie prescriptive
- Option 3 : Mesures
- Option 4 : Combinaison d'options

QEI 8.2

Fournir aux occupants du bâtiment un lien entre les espaces intérieurs et l'extérieur en introduisant des vues sur l'extérieur dans les espaces régulièrement occupés du bâtiment.

Ménager les lignes de vue directes vers l'environnement extérieur pour les occupants du bâtiment, au moyen de vitrage donnant sur l'extérieur entre 0,76 mètre et 2,3 mètres (30 pouces et 90 pouces) au-dessus du plancher fini dans **90%** de tous les espaces régulièrement occupés.

PC5	PC5 AF	SR	5045/ 60/90	AF45/ 60	9600
15 pts	16 pts	15 pts	15 pts	16 pts	15 pts
OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts
OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts
OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts
NON	OUI 1 pt	NON	NON	OUI 1 pt	NON
OUI 1 pt	OUI 1 pt	OUI 1 pt	OUI 1 pt	OUI 1 pt	OUI 1 pt
OUI 1 pt	OUI 1 pt	OUI 1 pt	OUI 1 pt	OUI 1 pt	OUI 1 pt
OUI 1 pt	OUI 1 pt	OUI 1 pt	OUI 1 pt	OUI 1 pt	OUI 1 pt
Selon la spécification et l'utilisation du verre					
OUI 1-3 pts	OUI 1-3 pts	OUI 1-3 pts	OUI 1-3 pts	OUI 1-3 pts	OUI 1-3 pts
OUI 1-3 pts	OUI 1-3 pts	OUI 1-3 pts	OUI 1-3 pts	OUI 1-3 pts	OUI 1-3 pts

ID 1 - Mode 2

Atteindre une **performance exemplaire** dans un crédit existant qui prévoit la performance exemplaire telle que décrite dans le guide de référence **LEED® Canada pour la conception et la construction de bâtiments durables**. Un point pour performance exemplaire est obtenu lorsque le projet double les exigences du crédit et/ou atteint le pourcentage-seuil subséquent d'un crédit LEED® existant. Un point est attribué pour chaque performance exemplaire réalisée. Un maximum de 3 points peut être attribué en vertu du mode 2 – Performance exemplaire du crédit ID 1.

PR 2

Un maximum de 3 points peut être proposé en vertu de ce crédit qui a pour objet de permettre l'ajout de points pour récompenser la prise en compte d'une **OU** de plusieurs questions qui revêtent une importance environnementale régionale additionnelle. Pour obtenir le crédit Priorité régionale, le demandeur doit indiquer les crédits LEED qui ont une importance environnementale régionale additionnelle. **Le projet doit obtenir le crédit de base et ensuite proposer ce crédit comme crédit de priorité régionale**.

Avec la collaboration de



* Données non validées par Vertima

Note : Les crédits QEI 4.1 et QEI 4.2 ne s'appliquent qu'aux produits tels qu'adhésifs, produits d'étanchéité, vernis et teintures utilisés dans le bâtiment.

Baillargeon **Light**

Pour applications **régulières**

8100	8100AF	9100
15 pts	16 pts	15 pts
OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts
OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts
OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts	OUI 1-2 pts
NON	OUI 1 pt	OUI 1 pt
OUI 1 pt	OUI 1 pt	OUI 1 pt
OUI 1 pt	OUI 1 pt	OUI 1 pt
OUI 1 pt	OUI 1 pt	OUI 1 pt
Selon la spécification et l'utilisation du verre		
OUI 1-3 pts	OUI 1-3 pts	OUI 1-3 pts
OUI 1-3 pts	OUI 1-3 pts	OUI 1-3 pts

Contribution maximale des produits de Les Portes Baillargeon à LEED® Canada-NC 2009 et LEED® NC 2009 v3.0 USGBC*

CATÉGORIES		Contribution potentielle
MR	Matériaux et ressources	8 pts
QEI	Qualité des environnements intérieurs	2 pts
IPD	Innovation et processus de design	3 pts
PR	Priorité régionale	3 pts
Total		Jusqu'à 16 points possibles

Veuillez consulter les options de spécifications dans nos fiches techniques afin de connaître le nombre de points qu'il vous est possible d'obtenir.

Notez que les contributions des portes sur mesure seront fournies sur demande.

Les Portes Baillargeon a tous les documents requis pour la documentation LEED® et peut ainsi fournir tous les renseignements dans le cadre d'un projet. N'hésitez pas à communiquer avec nous.

